



LE TRAVAIL SÉCURITAIRE DANS LA FORÊT

Lignes directrices sur les scies à chaîne

Chaque jour, des gens se servent de scies à chaîne, et ce, pour de nombreuses tâches. Certaines personnes gagnent leur vie à couper des arbres et à ébrancher des billots. D'autres veulent simplement couper du bois de chauffage ou abattre un arbre mort dans leur cour. Bien que le présent dépliant s'adresse aux professionnels qui récoltent du bois, il sera tout aussi utile aux bûcherons occasionnels. Que vous vous serviez d'une scie à chaîne pour effectuer votre travail ou pour l'entretien de votre cour, il est important que vous sachiez comment vous en servir comme il faut. Si vous connaissez la bonne technique à employer et comprenez le fonctionnement de votre scie à chaîne, vous serez en mesure de travailler de façon efficace et en toute sécurité. Voici des lignes directrices de Travail sécuritaire NB qui traitent de l'usage de scies à chaîne.

RÈGLEMENTS QUI TRAITENT DES OPÉRATIONS AVEC DES SCIES À CHAÎNE

Des dispositions sur les opérations de bûcheronnage et de sylviculture sont prévues en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Certains extraits des règlements ont été résumés et sont présentés ci-dessous. Il ne s'agit aucunement d'une liste exhaustive et d'autres règles s'appliquent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de Travail sécuritaire NB à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca et consulter la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et ses règlements.

PREMIERS SOINS

Une trousse de premiers soins adéquate ainsi qu'une personne formée pour dispenser les premiers soins doivent toujours être sur les lieux. Le *Règlement sur les premiers soins* décrit le matériel qui doit se trouver dans une trousse de premiers soins et explique la formation nécessaire pour les secouristes.



Ce règlement prévoit également que vous devez faire une évaluation des risques pour vous préparer en

cas d'une situation d'urgence. De plus, lorsque vous effectuez des travaux dans la forêt, vous devez élaborer un plan d'évacuation d'urgence. Il faut considérer les communications en cas d'urgence, la condition des routes et le trajet le plus court à l'hôpital le plus proche.

Tous les opérateurs de scie à chaîne doivent avoir sur eux ou à portée de la main un pansement compressif, une pelle à bout rond et un extincteur approprié en cas d'incendie. On doit également tenir compte des travailleurs qui sont allergiques aux piqûres d'abeilles ou de guêpes. Il faut déterminer de qui il s'agit et ces travailleurs devraient avoir une trousse pour le traitement de réactions allergiques avec eux en tout temps. Les employeurs peuvent inclure une trousse à cette fin dans la trousse de premiers soins et enseigner aux secouristes comment s'en servir.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Portez toujours :

- un casque protecteur. Le casque devrait être muni d'une visière afin de protéger les yeux. Vous pouvez aussi porter des lunettes de sécurité;
- des protecteurs auditifs;
- des chaussures de sécurité à semelle antidérapante et munies d'une protection contre les scies à chaîne et d'un support de cheville;
- un pantalon protecteur rembourré d'un matériau résistant aux scies à chaîne;
- des gants de cuir. (Non prescrits par la loi, mais recommandés.)

AVANT DE COMMENCER

De plus, le *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* prévoit qu'un travailleur qui se sert d'une scie à chaîne ne doit pas travailler seul. Si vous utilisez une scie à chaîne pour abattre des arbres, veuillez consulter le dépliant *Lignes directrices sur les techniques d'abattage* qui fait partie de la série intitulée « **Le travail sécuritaire dans la forêt** ».

AUTRES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Entretenez et réparez la scie conformément aux spécifications du fabricant.
- Mettez immédiatement une scie défectueuse hors service.
- Lorsque vous utilisez la scie, gardez les pieds sur une surface solide et les deux mains sur la scie.
- Faites démarrer le moteur de la scie contre un objet solide au-dessous de la hauteur de la ceinture.
- Ne faites jamais démarrer le moteur de la scie d'une seule main (par exemple, en tirant sur la corde pendant que l'autre main est sur l'accélérateur).
- Arrêtez le moteur avant de régler la chaîne.
- Ne tirez jamais la scie vers vous pendant la coupe.
- N'utilisez jamais la scie au-dessus de la hauteur des épaules.
- S'il faut utiliser la scie pour couper des broussailles ou de petits arbrisseaux, soyez extrêmement prudent. Le risque de rebonds est très élevé.
- Appliquez le frein ou arrêtez le moteur avant de transporter la scie d'un endroit à un autre.

Travail sécuritaire NB recommande également de ne jamais se servir du coin de rebonds (moitié supérieure de l'extrémité de la lame) pour couper.

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DE LA SCIE

Vous êtes responsable d'assurer que votre scie est entretenue et utilisée conformément aux spécifications du fabricant. Voici quelques règles à suivre :

- Vérifiez toujours votre scie à chaîne attentivement pour vous assurer de la présence et du bon fonctionnement de toutes les parties (frein de chaîne, verrouillage de la commande des gaz, attrape-chaîne, amortisseurs, silencieux et pare-étincelles).
- Veillez à ce que la chaîne soit affûtée conformément aux spécifications du fabricant et soit assez tendue.

- Ne faites jamais le plein de la scie lorsque le moteur est en marche.



- Gardez l'essence dans un récipient qui n'est pas en verre et qui est approuvé par l'Association canadienne de normalisation, et faites le plein d'essence avec un tuyau de décharge ou un entonnoir.
- Ne faites pas le plein près d'une source d'incendie comme des objets liés à l'usage du tabac.
- Faites démarrer votre scie à au moins 3 mètres de l'endroit où vous avez fait le plein.

AUTRES RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ

Il est toujours bon de faire des exercices d'étirement et d'échauffement avant de commencer à travailler. Les travailleurs qui se servent d'une scie à chaîne représentent un nombre étonnant de cas de lésions musculo-squelettiques. Il est donc important de surveiller le terrain et de regarder où vous marchez. Travail sécuritaire NB recommande également le port d'un gilet réflecteur pendant des travaux dans la forêt. Le fait d'être visible pourrait vous sauver la vie.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la santé et la sécurité, veuillez communiquer avec Travail sécuritaire NB au 1 800 222-9775 ou visiter son site Web à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Voici d'autres publications dans le cadre de la série intitulée « **Le travail sécuritaire dans la forêt** » :

Lignes directrices générales

Lignes directrices sur les scies d'éclaircissage

Lignes directrices sur les techniques d'abattage

Les chicots